

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 14 novembre 2022

Délibération n° 2022.11.64

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 8 novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT.

Excusés : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : DIA n° 069 108 22 00024

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- DIA n° 069 108 22 00024 déposée par Maître Stéphanie COLLY notaire à Belleville-en-Beaujolais (Rhône) pour le compte de la CCSB pour les parcelles cadastrées section D n° 721 -730 et 733 situées en zone UI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **ne pas préempter les parcelles D n° 721 – 730 et 733 situées en zone UI**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Christiane PESCE

